

D.U LA RÉGULATION MÉDICALE DE LA PERMANENCE DE SOINS ET DE L'AIDE MÉDICALE URGENTE

Responsable Universitaire : Professeur V. BOUNES

Durée : 1 an

Accès :

En Formation Continue :

- Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne.

Critères de sélection :

CV + lettre de motivation + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DU demandée(s)

Nombre de place limité à 15

Objectifs pédagogiques :

- Connaître la réglementation en vigueur, les notions de responsabilité et de déontologie, et les implications médico-légales qui en découlent,
- Connaître les différents partenaires et les acteurs de l'aide médicale urgente, l'organisation des réseaux sanitaires et sociaux, l'organisation des filières de soins...,
- Connaître les moyens de télécommunications et savoir utiliser les outils informatiques,
- Maîtriser des différents techniques de communication afin d'améliorer la qualité de la prise d'appel,
- Maîtriser les nouvelles technologies dans le cadre de la télémédecine,
- Mettre en place des protocoles de régulation pour des décisions plus rapides et plus adaptées à la situation médicale,
- Comprendre l'importance de la rédaction du dossier médical à la régulation contenant toutes les étapes de l'acte de régulation,
- Formation au conseil médical et à la réalisation de gestes d'urgence par téléphone en attendant l'arrivée des secours,
- Maîtriser les différents techniques de communication afin d'améliorer la qualité de la prise d'appel = Mise en situation sous forme de jeux de rôles. Débriefing et analyses secondaires par le groupe.

Organisation – dates et lieux :

Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du DU

Contrôle des connaissances – Évaluation :

MODALITES d'ÉVALUATION DES ACQUIS du DU*
Présentiel
Examen final ÉCRIT
Épreuve finale pratique / simulation
Validation de stage

*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.U

Montant des inscriptions en formation continue par an :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel

+ Frais pédagogiques de 1000 euros

Renseignements :

Mme PAPAYANNI Élodie : 05 67 69 16 36 - E-mail : papayanni.e@chu-toulouse.fr

Hôpital Purpan - Pavillon Louis Lareng - Place du Dr Baylac - 31059 Toulouse cedex 9